

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du  
Conseil Municipal à la  
Commission des  
Délégations de Service  
Public**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 avril 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 14 avril 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUICHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

**N° DE DOSSIER** : 08 C 02 c

**OBJET** : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal organise son travail en plusieurs Commissions en fonction de dispositions législatives ou réglementaires.

Afin de pouvoir examiner les propositions qui seront faites pour les Délégations de Service Public que le Conseil Municipal décidera de lancer, il convient de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour constituer la Commission des Délégations de Service Public, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire est Président de droit de la Commission ; cependant, il peut se faire remplacer par son représentant.

Il est proposé au Conseil Municipal, la composition suivante :

**Membres titulaires** : Monsieur AUDURIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur CHARREAU, Monsieur QUÉMARD, Monsieur FRUCHARD

**Membres suppléants** : Madame RICHARD, Monsieur MAILLARD, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Monsieur AUDURIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur CHARREAU, Monsieur QUÉMARD, Monsieur FRUCHARD, **membres titulaires**,
- Madame RICHARD, Monsieur MAILLARD, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, **membres suppléants**,

pour composer la Commission des Délégations de Service Public.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

